

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**AUX ARRETES MUNICIPAUX**

**URB\_2023\_07\_224**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**  
**RUE MARCEL SEMBAT ET 2 GIRATOIRES GRAND PLACE**

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant la demande de la société AISNE APPLICATION, domiciliée 3 Route Départementale à Blesmes (02400) d'effectuer des travaux de marquages de signalisation dans la rue Marcel Sembat et aux 2 giratoires sur la Grand Place, du 17 juillet au 23 juillet 2023,

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains, des usagers des rues et du personnel de chantier,

**ARRETE**

**Article 1** : La Société AISNE APPLICATION est autorisée à exécuter des travaux de marquages de signalisation dans la rue Marcel Sembat et aux 2 giratoires sur la Grand Place du 17 juillet au 23 juillet 2023.

**Article 2** : Le stationnement et le dépassement rue Marcel Sembat, seront interdits au droit du chantier.

**Article 4** : La vitesse rue Marcel Sembat et aux 2 giratoires de la Grand Place sera limitée à 30km/h.

**Article 5** : La société Aisne Application veillera à maintenir l'accès aux véhicules de secours et d'urgence.

**Article 6** : La pré-signalisation et la signalisation seront mises en place, contrôlées et entretenues par la société Aisne Application sous sa seule et entière responsabilité.

**Article 7** : Les infractions au présent arrêté seront pénalisées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Principal de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Brigadier-Chef du Commissariat de Raismes
- La Police Municipale de Raismes,
- Transvilles,
- Le SIMOUV,
- Le SDIS d'Anzin et de Raismes
- Le Service Communication de la Ville de Raismes
- Le Responsable du Service Voirie de la Ville de Raismes
- La société Aisne Application

Raismes, le 10 juillet 2023



Le Maire,

Aymeric ROBIN

Pour le Maire, par délégation  
Le conseiller municipal délégué,

Jean-Paul BIREMBAUT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name of the delegate.

Affiché le .....1.1. JUIL. 2023  
Transmis en Sous-Préfecture le .....  
Document exécutoire du .....1.1. JUIL. 2023  
Notifié le ...1.1. JUIL. 2023.....